



ARTHAZ

Pont-Notre-Dame



N°16



Chères Arthaziennes,

chers Arthaziens,

C'est avec colère que je m'exprime aujourd'hui à travers cet édit, une colère en tant que Maire, que je formule pour notre Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Ce projet s'est construit avec des professionnels de Santé du territoire et d'ailleurs. De 2015 à 2018, un petit groupe de médecins de Reignier a demandé au Maire de l'époque de pourvoir créer une MSP afin d'apporter un meilleur service aux patients, ainsi qu'une meilleure organisation entre professionnels de santé, en garantissant un accueil de qualité par une coordination des rotations de gardes, tout en bénéficiant de loyers modérés. De telles conditions pouvant attirer de nouveaux praticiens, dans un secteur, voire une région, en pénurie de professionnels de santé. Malheureusement, ce projet sur Reignier n'a pas pu aboutir, et les médecins porteurs du projet se sont adressés à Arthaz, qui l'a accueilli avec plaisir, et qui s'est engagée pleinement afin de le rendre possible.

Tout investissement, notamment de cette envergure, nécessite, pour les collectivités, d'établir des partenariats avec demandes d'aides financières. De fait, nous avons sollicités l'Etat, la Région et le Département. Aussi, nous avons obtenu rapidement le soutien du Département, qui s'est engagé avec nous sur ce projet, et nous a accordé 160.000,00€ au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, et 100.000,00€ au titre de la Promotion de la Santé. L'Etat, s'est quant à lui mobilisé au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 77.245,00€.

Quant à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la demande de subvention date du 17 novembre 2020, soit plus de 19 mois à l'heure où je vous écris. Et à ce jour, nous n'avons obtenu aucune réponse, et toutes nos démarches restent vaines. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir passé de longues heures à contacter par téléphone, SMS, mails et autres courriers, dont deux en recommandé à l'attention de Monsieur WAUQUIEZ aux bureaux de Lyon et de Clermont-Ferrand, nos élus et les différents pôles administratifs de la Région. Aujourd'hui, la seule réponse que l'on m'accorde, c'est le silence. Toutes mes tentatives restent sans succès, personne ne me répond. Les rares réponses sont de nous renvoyer vers une énième personne, un énième bureau, un énième courrier. Les courriers envoyés à la Région en recommandé n'ont à ce jour bénéficié d'aucune réponse, à l'exception de l'accusé de réception...

Alors je demande pourquoi... Pourquoi ce mépris, cette absence de respect de la commune d'Arthaz ? Pourtant, notre dossier est complet, sans aucune demande de documents complémentaires. Et notre commune, rurale, compte 1.630 habitants, n'a pas d'intérêt politique... Pourquoi notre demande, aussi simple soit-elle, ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite par la Région, alors que nous sommes soutenus financièrement dans notre projet par l'Etat et le Département, mais également dans notre action par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et même la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) grâce à l'engagement des médecins à ne pas pratiquer de dépassements d'honoraires ?

J'ai questionné mes collègues maires, une vingtaine au moins, aucun n'a jamais rencontré aucune difficulté à être soutenu dans ses projets par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lors de la campagne électorale des élections régionales, et pendant le congrès des Maires, Monsieur WAUQUIEZ martèle que la Région

soutient toutes les communes du territoire, sans distinction ni favoritisme du fait de sa situation, sa strate de population ou de sa couleur politique.

Les autres élus locaux représentant la Région ont également ce discours de soutenir les projets des communes quelque soit leur situation géographique, et certains martèlent leur engagement auprès des collectivités locales.

Après plus de 19 mois sans réponse, la Présidence de la Région doit prendre ses responsabilités. Si elle ne souhaite pas s'engager à soutenir notre projet, alors elle doit acter sa décision et nous la transmettre écrite noir sur blanc, avec une explication et des arguments valables pour son refus de nous soutenir. Si toutefois cette dernière décide de contribuer à notre projet d'utilité publique, nous lui en serons bien évidemment reconnaissants.

Mes chers concitoyens, je ne vous cache pas que cette situation d'impasse me pose beaucoup d'interrogations, sur ses tenants et ses aboutissants... Que vient faire la politique dans les investissements d'une commune rurale telle qu'Arthaz... Je ne sais pas, je ne comprends pas...

Quoiqu'il en soit, nous avons malgré tout cela continué à nous battre pour que cette maison de santé ouvre, et c'est désormais chose faite ! Les patients pourront se rendre dans notre belle Maison de Santé, et ce dès début juillet 2022.

Cependant, chères arthaziennes et cher arthaziens, ne nous cachons pas, notre contexte financier est désormais très contraint, puisque pour boucler notre budget 2022, nous avons été dans l'obligation de souscrire un nouveau prêt. La municipalité actuelle ne peut pas faire sans le passif des investissements de la commune, et une analyse financière a fait apparaître qu'Arthaz a investi pour l'aménagement de la commune environ 13 millions d'euros en 13 ans. Une prospective financière est en cours, afin d'évaluer les possibilités d'investissements dans les prochaines années. Nous ne manquerons pas de vous faire savoir les résultats de cette dernière dans notre prochaine publication, ou sur notre site internet.

En parallèle, nous ne nous arrêterons pas de répondre aux besoins des habitants de la commune. A la rentrée 2022, nous ouvrirons deux nouvelles classes, en bâtiments modulaires, afin de désengorger les effectifs bien chargés des 8 classes de l'école d'Arthaz. Ces bâtiments préfabriqués répondront aux nécessités de ces ouvertures.

Enfin, dans la lignée de notre campagne électorale de 2020, l'installation de l'aire de jeux est prévue pour fin 2022 et début 2023, en plusieurs phases. Cet espace sera à destination des enfants de 0 à 12 ans, mais également des plus grands, et même des adultes, avec l'installation de terrains de pétanque, de tables de ping-pong et de pique-nique, un cheminement piétonnier, mais également la plantation d'arbres et arbustes d'ornements. Nous espérons simplement de pas rencontrer d'obstacles à cette belle entreprise qui ravira des plus jeunes aux plus grands.

En attendant, en ce début d'été, je vous souhaite de bonnes vacances bien méritées, et vous souhaite de profiter de bons moments.

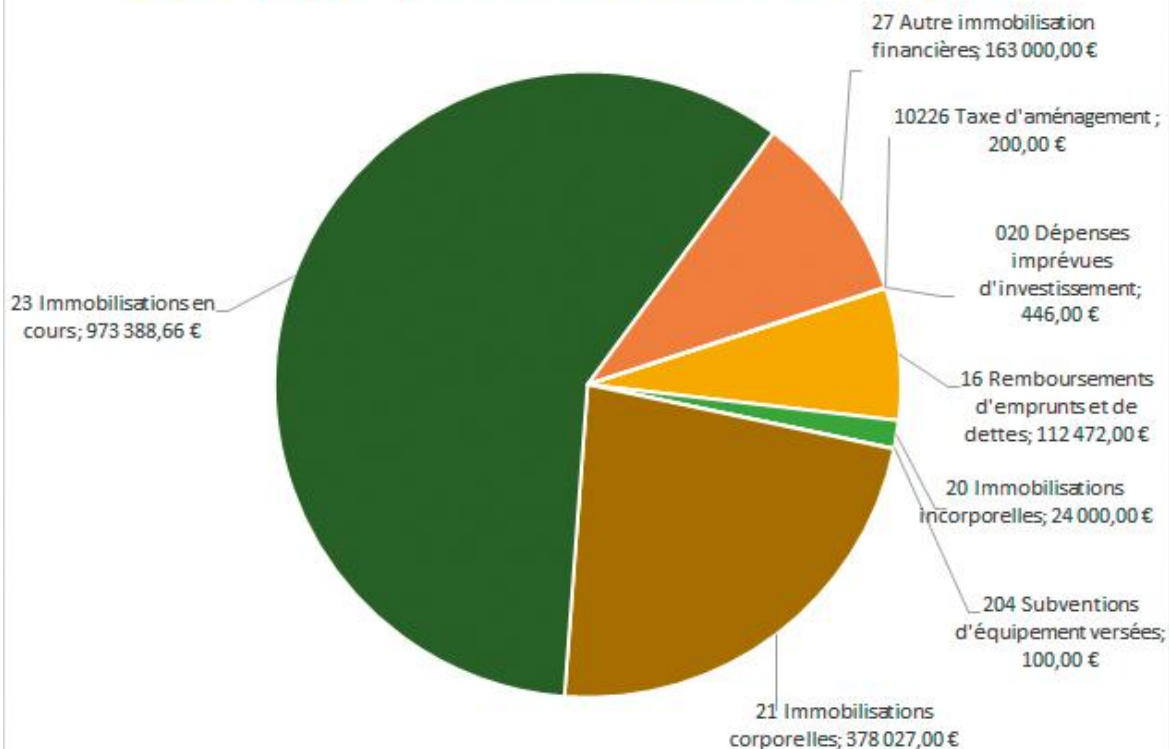
Rendez-vous à la rentrée de septembre pour une nouvelle année scolaire, que nous espérons sereine.

Bonnes vacances, bel été !

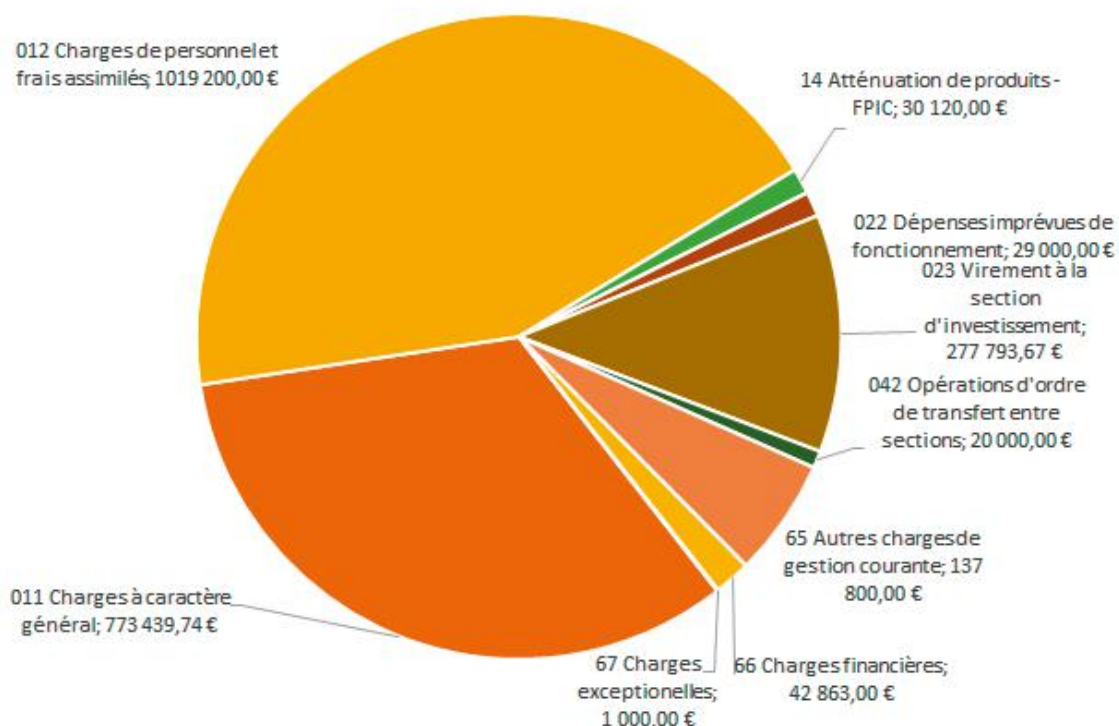
Régine MAYORAZ,

Maire d'ARTHAZ PONT NOTRE DAME.

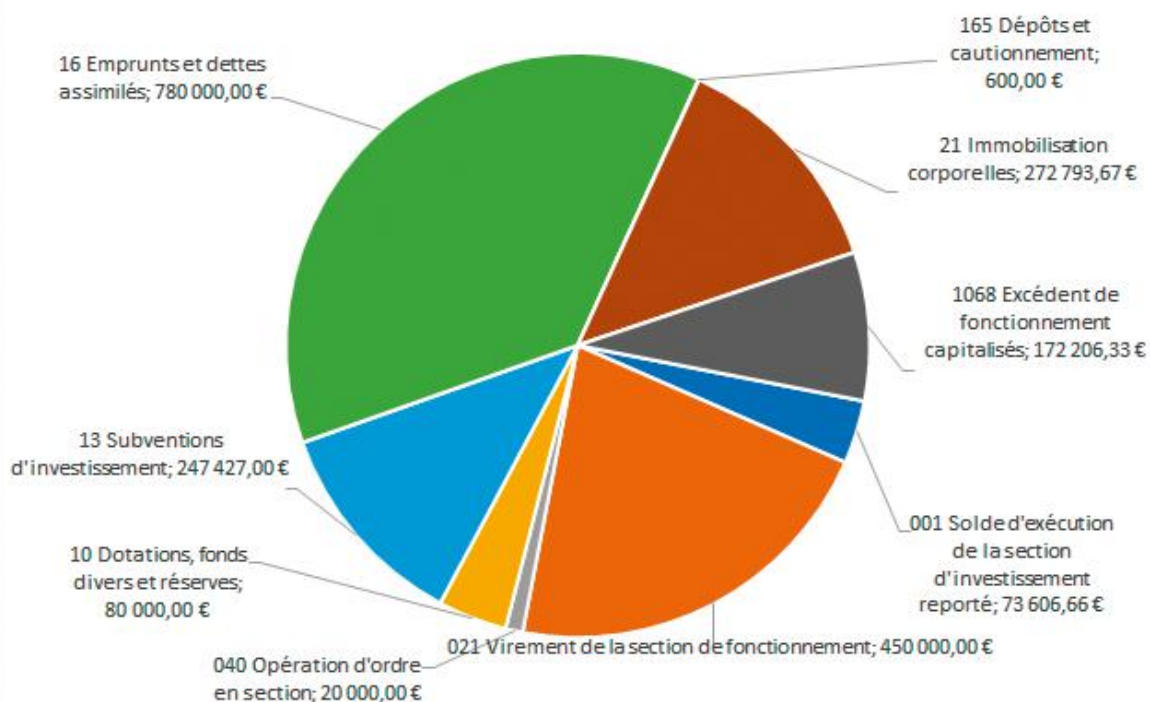
Dépenses d'Investissement = 1 651 633,66€



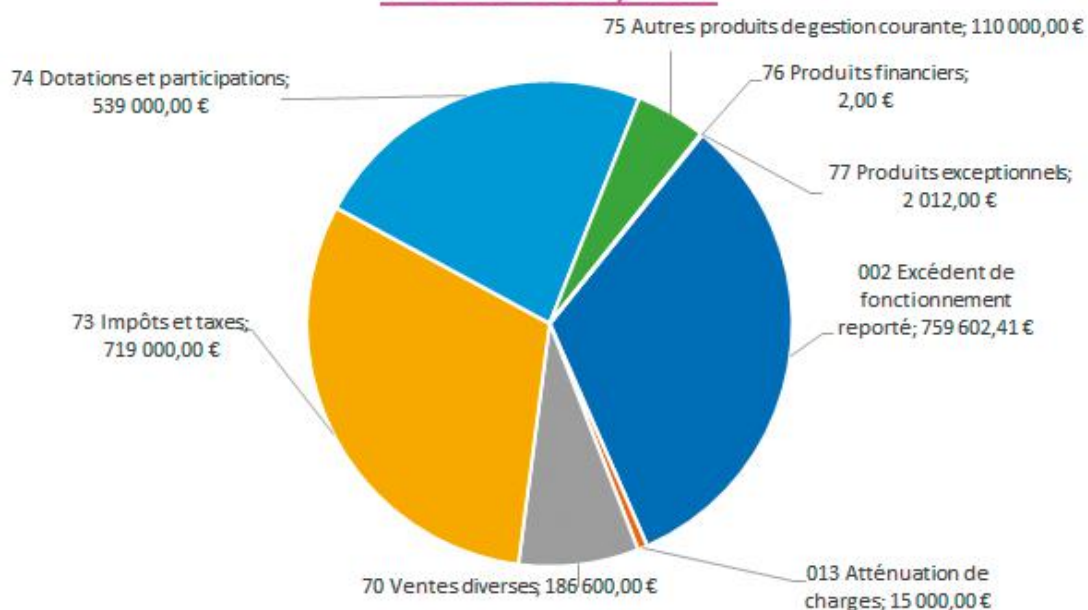
Dépenses de Fonctionnement = 2 331 216,41€



Recettes d'Investissement = 1 651 633,66€



Recettes de Fonctionnement = 2 331 216,41€



Cette année au périscolaire

Les enfants accueillis au sein des différents services périscolaires de la mairie d'Arthaz PND, ont participé à diverses activités organisées durant l'année 2021/2022, tels que :

- Activités d'expressions corporelles (projet vidéo, création lumineuse, roman photos etc...);
- Activités artistiques (création d'un conte ombre et lumière de marionnettes, etc...);
- Activités culinaires (préparation de repas, préparation de gâteaux et cookies etc...);
- Activités physiques (thèque au stade);
- Jeux de plein air;
- Quelques sorties à proximité ou à l'extérieur de la commune (balade à vélo, balade à pied etc...).

Et bien d'autres activités encore ! La liste est longue !

QUELQUES PHOTOS D'ACTIVITES

Au Parc de Nangy



Journée au
Parc des Dronières
de Cruseilles

Les Pompiers
d'Arthaz PND
et la SPA





QUELQUES DEFINITIONS

La surface taxable :

Somme des surfaces de plancher closes et couvertes de chaque niveau et de hauteurs supérieures à 1,80m, mesurées à partir du nu intérieur des façades du bâtiment et déduites des surfaces de vide et des trémies.

La taxe d'aménagement :

Instituée par la commune et le département et calculée par les services de l'Etat, elle est exigible pour chaque construction, agrandissement ou aménagement nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Il fixe les règles et les servitudes d'utilisation des sols de la commune. Consultation du PLU en mairie ou sur le site internet de la commune.

Les Plans de Préventions aux Risques (PPR) :
Ils précisent l'utilisation des sols selon certains risques potentiels.

Le règlement de lotissement :

Il s'ajoute au règlement du PLU et s'impose à tous les colots durant les 10 premières années de l'autorisation de lotir.

Le Code civil :

Il recense les servitudes de vues et de jours en limite séparative ou encore les distances de plantation.

RE 2020 :

Elle s'applique à toute construction ou réhabilitation (habitation, bureaux et enseignement) depuis le 1er janvier 2022. Les extensions seront soumises à cette réglementation environnementale à compter du 1er janvier 2023. Les autres typologies de bâtiment seront soumises à la RE2020 en 2023 également.

CONTACTS POUR VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET

Prise de RDV : 04 50 43 46 14
urbanisme@arve-saleve.fr

Permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE 74) :

Sur rendez-vous, à Arve & Salève Communauté de Communes, un mercredi après-midi par mois.

Permanences Service Commun Urbanisme :

Sur rendez-vous, les mardis et jeudis : 9h-12h et 14h-17h
Arve & Salève Communauté de Communes
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ESERY

Pour télécharger votre CERFA et vous faire accompagner dans son remplissage, rendez-vous sur Service-Public.fr, rubrique «Services en ligne et formulaires»

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.service-public.fr

VOS GESTIONNAIRES DE RESEAUX



Electricité : ENEDIS ou SAIC Pers-Loisings selon secteur

ENEDIS : 09.69.32.18.74
SAIC : 76 Chemin du Beule
74930 Pers-Jussy - Tel. : 04.50.94.46.89



Eau potable & assainissement : Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

SRB : 85 Route de Serry
74250 Fillinges - Tel. : 04.50.95.71.63



Eaux pluviales & Voirie communale : cf mairie concernée par votre projet



Gaz / GRDF :

Tel. : 09.69.36.35.34



Opérateurs de téléphonie : SFR / Orange / Free / Bouygues Telecom

Contactez le gestionnaire responsable sur votre commune

MON PROJET D'URBANISME



Vous souhaitez réaliser des travaux de construction ou d'aménagement ?

Selon leur importance, ils peuvent être soumis à une demande d'autorisation. Celle-ci permet à la commune de vérifier la conformité de votre projet par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur.

Il est nécessaire de vous informer de la faisabilité du projet, notamment en consultant le PLU de votre commune et tout autre document applicable.

Pour vous aider dans l'élaboration de votre projet d'urbanisme, voici quelques informations à connaître. Si des questions et des doutes persistent, adressez-vous à votre commune.



ARBUSIGNY - ARTHAZ-POND - LA MURAZ - MONNETIER-MORNEX
NANGY - PERS-JUSSY - REIGNIER-ESERY - SCIENETIER

RAPPEL DEFINITIONS :

L'emprise au sol (ES) est une projection verticale du volume de la construction.



Emprise au sol

La surface de plancher (SP) est la surface taxable déduite des surfaces de stationnement et des combles non aménagés.



Surface de plancher

TYPES DE DOSSIERS A DEPOSER SELON LE TYPE DE TRAVAUX :

Travaux sur une construction existante

- * Modification de l'aspect extérieur de la construction
- * Changement de destination sans modification de l'aspect extérieur

Déclaration préalable

Construction nouvelle

- * ES ou SP inférieure à 5m² et H supérieure à 12m
- * ES ou SP entre 5m² et 20m² et H inférieure à 12m

Déclaration préalable

- * ES ou SP supérieure à 20m²

Permis de construire

Extension d'une construction existante

Droit commun

- * ES supérieure 5m² ou SP inférieure 20m²

Déclaration préalable

- * ES ou SP supérieure à 20 m²

Permis de construire

Zone U du PLU

- * ES ou SP inférieure à 40m² et surface totale inférieure à 150m²

Déclaration préalable

- * ES ou SP compris entre 20 et 40m² et surf. totale supérieure à 150m² ou si * ES ou SP supérieure à 40 m²

Permis de construire

Démolition

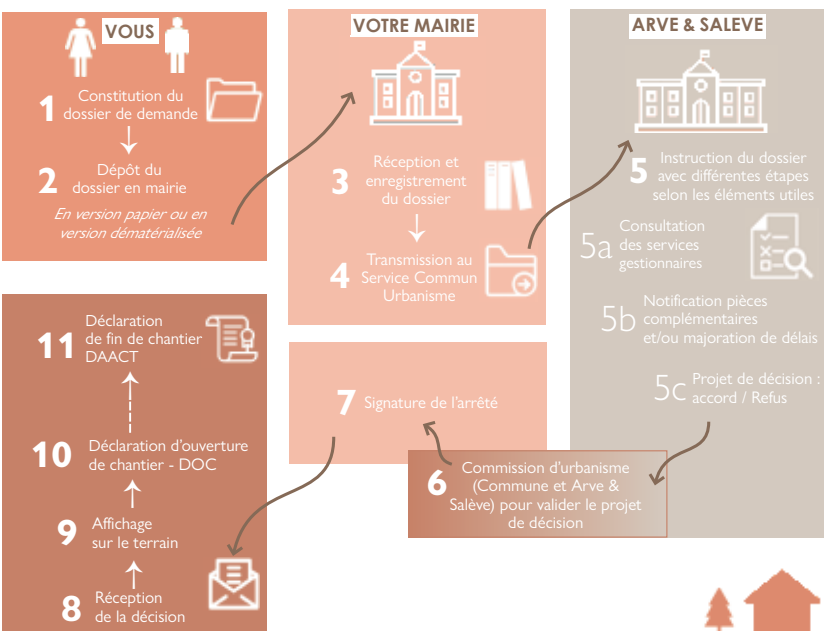
- * Commune qui a instauré le permis de démolir
- * Construction inscrite au titre des monuments historiques ou identifiée par le PLU

Permis de démolir

Lotissement

Sans	Avec
Création ou aménagement de voies, espaces ou équipements communs à plusieurs lots et internes	
Déclaration préalable	Permis d'aménager

LE CIRCUIT D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



VIE COMMUNALE

14 Juillet 2022



De nombreux Arthaziens étaient présents ce 13 juillet dès 19 heures au stade de foot afin de participer à la soirée de célébration de la fête nationale et aux traditionnels feux d'artifices du village.

La restauration a été assurée par 2 Food Trucks, « A la renverse » qui proposait différents burgers-frites et « Chez Dom » des spécialités italiennes.

Les enfants ont pu aussi déguster des brochettes de bonbons et des crêpes. Ils ont participé à la traditionnelle marche des lampions avant que, sur fond musical, le feu d'artifice soit tiré à partir de 22 h 30.

La soirée s'est prolongée jusqu'à minuit autour de la buvette très sollicitée.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont animé cette belle soirée de rassemblement et de célébration.



Journée Arthaz Propre

C'est sous un petit air frais, qu'une trentaine d'Arthaziens jeunes et moins jeunes, se sont réunis ce samedi 19 mars pour le nettoyage de notre commune.

Au cours de la matinée nous avons chargé 2 gros camions de déchets divers et variés, tel que trottinettes, gravats, pare-chocs.... et les éternels mégots toujours aussi nombreux.

Il est malheureux de constater que l'incivilité est toujours aussi présente.

C'est pourquoi, des initiatives telles que Arthaz propre démontrent leur utilité mais ne se substitueront pas à l'adoption d'un comportement responsable de toutes et tous.

Cette matinée s'est clôturée par un apéro bien mérité pour récompenser les participants et partager un moment convivial.

Encore un grand merci à toutes les personnes présentes.

AVANT



APRÈS



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

La cérémonie s'est déroulée le 8 mai 2022 devant le monument aux morts en présence des pompiers.

Après lecture de la lettre rédigée par la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, Madame Le Maire a déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts.

La cérémonie se termina après avoir observé une minute de silence et l'écoute de la Marseillaise.

Toute l'assemblée s'est retrouvée autour du vin d'honneur servi à la salle communale.



Chasse aux galets



Dimanche 26 juin il fallait ouvrir l'œil !

Depuis quelques temps, un jeu simple et ludique s'est développé grâce aux réseaux sociaux et fait fureur auprès des petits comme des grands: **la chasse aux galets peints**.

Pour participer il vous suffit de vous connecter sur la page Facebook « **Trouve mon galet74** » pour découvrir les lieux de cachette ou suivre le voyage de vos créations.

Dans notre commune après la « naissance » du serpent de galets installé chemin de Coudry, près du tennis, un rendez-vous était donné dimanche 26 juin à 10h sur le parking de l'église pour une première chasse aux galets. Une vingtaine de chasseuses et chasseurs de tous horizons, Sallanches, Contamine, Reignier et quand même quelques familles arthaziennes, ont répondu présents à l'invitation de Sabrina, une habitante de la commune, qui participe depuis quelques mois à l'essor des galets peints et cachés dans la commune.

Pour cette chasse, trois parcours ont été établis et plus de 240 galets cachés tôt dans la matinée. Ces recherches de galets se font au niveau national, chaque département a sa page facebook dédiée, l'idée étant de faire voyager ses trouvailles. A chaque galet caché ou trouvé une photo est déposée sur les réseaux (Trouve mon galet 74) avec un indice, chacun poursuit ainsi ses créations. Un pique-nique canadien a clôturé cette chasse collective.

Ouvrez l'œil lors de vos prochaines balades, ils sont partout !

Fête de l'école 2022.

C'est avec une très grande joie que la team du Sourires a finalisé cette année scolaire par la fête de l'école au stade de foot le samedi 25 Juin. Petits et grands ont profité de cette belle journée ensoleillée. Châteaux gonflables, jeux d'eau, pêche à la ligne ont rythmé la journée autour de nombreux bénévoles.

Tous très heureux de clôturer cette année où de beaux voyages scolaires et de chouettes activités ont pu s'organiser ! Nous citerons essentiellement la classe de mer à Piriac, la classe verte à st Jean de Sixt, les ateliers zumba et poterie. L'énergie autour de l'école d'Arthaz est vraiment un bien précieux qu'il faut préserver !

Nous vous souhaitons à tous un très bel été et à l'année prochaine pour remplir nos plannings de bons moments ensemble !



Voyage à Piriac

Voyage à Piriac sur Mer

Les classes de CE1/CE2, CE2/CM1, CM2 sont parties à Piriac sur Mer du 29 mai au 8 juin. Au programme : marais salants, océarium du Croisic, pêche au carrelet, pêche à pied, maison de la mytiliculture, jeu de piste à Guérande, Piriac sur Mer...

Des moments qui resteront gravés pour longtemps dans la mémoire des enfants !

Un grand merci à la Mairie, au Sou des écoles, à Arthaz Entraide, à Familles Rurales et aux parents qui nous ont permis de réaliser ce beau voyage !



Rentrée des classes : le jeudi 1er septembre 2022

• 8h20 : de la GS au CM2;

Les listes seront affichées le mercredi 31 août dans l'après midi (seuls les prénoms et les initiales des noms seront écrits).

• **Le jour de la rentrée : pas de parents dans l'école.**

• Petite et moyenne sections : rentrée échelonnée.

• Rentrée des PS :

8h20 à 9h45 : groupe 1 10h15 à 11h30 : groupe 2

Les groupes seront affichés en même temps que les listes de classe.

• **PAS DE CANTINE et PAS D'ECOLE L'APRES-MIDI pour le premier jour.**

• Rentrée des MS : Rentrée à 13h20 (Pas d'école le jeudi matin).

Organisation des locaux (entrées et sorties de l'école)

• 2 nouvelles classes dans des bâtiments modulaires.

• Les entrées de l'école :

• Pour les maternelles :

• 8h20/8h30 et 13h20/13h30.

• Porte vitrée de la maternelle.

• Les élèves sont accompagnés jusqu'aux portes des classes de leur enfant.

• Merci de laisser les poussettes dans le hall d'entrée.

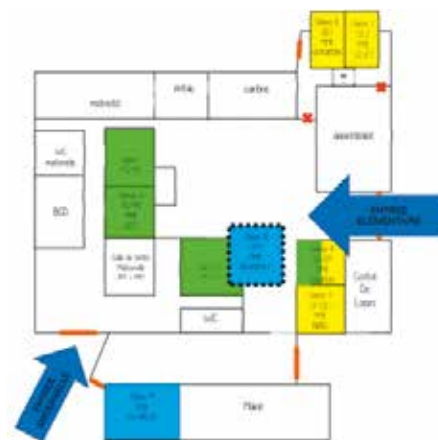
• Pour les élémentaires :

• 8h20/8h30 et 13h20/13h30.

• Portail situé entre agorespace et bâtiment cycle 2.

• Élève en retard : passer par la porte de la maternelle, le parent devra accompagner l'élève jusqu'à la porte de sa classe.

• Pour la classe 9 : entrée et sortie par la porte extérieure de la classe.



Virades de l'espoir

C'est le jeudi 12 mai, aux côtés de Mme Françoise XAMBEU, déléguée territoriale Savoie et Haute Savoie de « Vaincre la mucoviscidose » que les enfants de la commune ont participé à une olympiade.

Différents ateliers leurs étaient proposés (le molki, le parachute, la course de relais,...) Cette journée organisée par les membres de Market Center Keller Williams s'est inscrite sous le signe de partage et d'entraide.

« Vaincre la mucoviscidose » organise cette année « les virades de l'espoir » le dimanche 25 septembre 2022 à Arthaz afin de lever des fonds pour la recherche contre la mucoviscidose.

Alors, réservez cette date et venez nombreux!





ARTHAZ-SPORTS
SAISON 2022-2023



Après 2 années difficiles dues à la COVID-19, Arthaz-Sports est heureux de vous annoncer que le club repart de plus belle pour cette nouvelle saison 2022-2023.

En effet, durant ces derniers mois, les dirigeants ont œuvré pour trouver des solutions propres à garantir la pérennité du club tant pour les enfants que pour les adultes.

Nous avons alors décidé de rencontrer les deux clubs voisins et amis de la JSR (Reignier) et du FC Salève (Monnetier - Mornex - Esserts) en vue de créer un partenariat sous la forme d'ententes tant pour les jeunes que pour les seniors.

A l'issue de nos entretiens le principe suivant a été retenu : une entente « jeunes » des U7 aux U13 avec la JSR et une entente « seniors » avec le FC Salève.

Nous en profitons pour remercier les présidents respectifs de ces clubs pour la qualité de leur accueil et de leur écoute qui nous ont rapidement permis d'aboutir.

Ce projet nous permet ainsi de continuer à faire pratiquer le foot à toutes les générations de notre commune tout en permettant à nos plus jeunes de profiter d'installations sportives de proximité.

C'est aussi le moyen de mutualiser des ressources humaines (encadrement, bénévolat...) et techniques (installations sportives, locaux...) au service d'une harmonisation de la pratique sportive.

Pour la saison 2022-2023 notre club comptera ainsi :

- pour les U7 une équipe aux couleurs du club et 3 autres équipes U7 sous celles de la JSR.
- pour les U9 il y aura 4 équipes de la JSR dont une en entente avec Arthaz-Sports.
- les U11 et U13 quant à eux seront composés des effectifs de Reignier et d'Arthaz, sous les couleurs de la JSR.
- pour les seniors, les effectifs seront composés par ceux du FC Salève et les anciens joueurs d'Arthaz.

Les modalités d'entraînements, de matchs ne sont pas encore connues à ce jour mais elles seront bien évidemment communiquées aux nouveaux licenciés dans les meilleurs délais.

Pour la bonne organisation de cette nouvelle saison pleine d'espoir nous vous invitons à vous inscrire au plus vite à l'occasion de permanences téléphoniques que nous vous proposons au 06 84 34 76 03 (M. Ducret Richard) et au 06 09 30 67 71 (M. SERMONDADE Damien) et au cours desquelles nous pourrions vous apporter toutes les informations qui vous seront nécessaires.

Inscrivez-vous vite... On compte sur vous !

Le Président,
Damien SERMONDADE

La convivialité avant tout !

Familles Rurales est une association nationale reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Dans la région Rhône Alpes, Familles Rurales compte 21 593 familles adhérentes, dont 50 adhérentes sur notre commune. L'antenne arthazienne, propose de nombreuses activités pour petits et grands :

- De la gym sous toutes ses formes dès l'âge de 2 ans
- Des ateliers de cirque
- Des ateliers de bricolages, loisirs créatifs pour les enfants
- De la danse moderne à partir du CP

Pour la rentrée 2022, l'association aura deux nouvelles cordes à son arc et proposera des cours de judo, à destination des enfants et ce sera également le retour des cours de zumba pour adultes !

Familles Rurales, c'est aussi la proximité avec nos aînés. Ainsi, tous les ans au mois de mars, l'association organise son traditionnel « Repas des sages ». Après deux années en formule à emporter, nous espérons vivement que l'année 2023 nous permettra de nous retrouver autour d'une table.

Parce que nous ne sommes jamais à cours d'idées, nous proposons également deux sorties annuelles, ouvertes à tous les arthaziens. Ce printemps, malgré une journée pluvieuse, le jeudi 5 mai, la sortie au musée des cloches Paccard et la croisière sur le lac d'Annecy à bord du la Libellule a pu avoir lieu. Le coulage de cloche et la visite ont été très enrichissants. Les participants ont partagé dans une ambiance conviviale, un délicieux repas sur le lac. La prochaine sortie est prévue en septembre et se déroulera peut-être au musée du chocolat Cailler suivie de la visite de Gruyère, avec sûrement une bonne fondue à la clé.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, proposer une activité, n'hésitez pas à nous contacter : frarthaz@gmail.com ou par courrier Familles Rurales 100 route de Pont Notre Dame 74 380 Arthaz P.N.D.

Toute l'équipe de Familles Rurales vous souhaite de très belles vacances !

A vos agendas ! Suivez toute notre actualité sur notre page facebook : [Familles Rurales Arthaz - frarthaz@gmail.com](https://www.facebook.com/FamillesRuralesArthaz)



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ET INSCRIPTIONS
LE MARDI 6 SEPTEMBRE
À 19H30 À LA CANTINE.**



ASSOCIATIONS

Arthaz Entraide

Après une pause de plusieurs mois du fait de la crise sanitaire, **Arthaz Entraide** reprend ses activités avec un bureau renouvelé.

Depuis le début de l'année, Arthaz Entraide a participé financièrement à l'évacuation d'une famille ukrainienne, ainsi qu'au voyage des enfants de l'école d'Arthaz à Piriac-sur-Mer.

Notre prochaine manifestation sera notre loto qui se tiendra le samedi 15 octobre 2022 à la salle communale.

Et si vous souhaitez vous investir dans une association locale, venez nous rejoindre, nous accueillons toutes les bonnes volontés !



Espace Naturel Sensible

Dans le cadre du projet pédagogique pour les classes de CM2 des Ecoles de Bonne et d'Arthaz, une journée découverte a été organisée le jeudi 23 juin 2022 du Plateau de Loëx encadrée par les enseignants et les élus.

C'est en bus que les élèves ont rejoint Le Plateau de Loëx.

Un conte leur a d'abord été proposé puis ils ont pu assister à différents ateliers (corridors écologiques, nature,...)

Après un repas offert par les communes, les élèves ont découvert la fabrication de la farine à la ferme Baltassat.

Le dernier atelier proposé fut la fabrication de fromages.



Sapeurs-pompiers

Le mercredi 9 mars 2022, les sapeurs-pompiers d'Arthaz, ont eu la visite annuelle du centre du Colonel Sébastien PALETTI et du Commandant Xavier LALLEMENT, chef du groupement du Genevois.

Une visite permettant un moment d'échange libre avec les sapeurs-pompiers de la commune et l'occasion de faire le point sur les travaux en cours et des questions diverses.

Suite à 2 années de Covid sans cérémonie officielle, le Colonel, le Commandant ainsi que Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Conseillère Départementale, ont décidé de remettre les médailles à nos sapeurs-pompiers promus.

- Le Sergent-Chef Mickael GUIMET est promu au grade d'Adjudant et reçoit la médaille de bronze de chef de centre.
- Le Caporal Kévin PELHATRE est nommé Adjoint Chef de centre.
- Le sapeur 1ère Classe Regis MENEZ est promu au grade de Caporal.
- Le Sapeur 1ère Classe Benjamin MAYORAZ est promu au grade de Caporal et reçoit la médaille de bronze pour 10 ans de service.

Nous remercions également les anciens Sapeurs-pompiers présents à cette occasion.

Félicitations aux caporaux Alexi ROUX-NADER, Kevin PELHATRE et Regis MENEZ qui ont réussi le stage de chef d'équipe.

Félicitations à eux.



ENQUÊTE CITOYENNE

Que sommes-nous prêts à faire pour le climat ? de notre consommation en passant par notre façon de nous déplacer ou de nous ressourcer ?

Quelles sont les actions dans lesquelles nous voulons nous engager ?

Mais aussi, quels sont les domaines sur lesquels nous avons besoin de plus de soutien ?

L'enquête « Demain, c'est aujourd'hui ? », lancée par le canton de Genève et le Grand Genève vise à mobiliser et impliquer la population en tant que « citoyens en transition ».

Multi-langues, elle souhaite refléter au mieux la population du Grand Genève en touchant le plus grand nombre et avec une plus grande diversité.

Cette enquête s'inscrit dans les démarches Genève et Grand Genève en transition. La mobilisation de toutes et tous, élu·es, société civile et citoyennes, est une condition essentielle afin d'accompagner les transformations nécessaires, améliorer la résilience de notre territoire et maintenir la qualité de vie face aux enjeux majeurs de notre société.

L'enquête « Demain c'est aujourd'hui ? » interroge les habitants et habitantes du Grand Genève sur leurs aspirations et engagements en faveur du climat.

L'enquête vise à réunir au total plus de 15 000 réponses !

>> L'enquête sera en ligne jusqu'à fin octobre 2022.

Concrètement :

Les opinions des sondé·es seront prises en compte pour les futurs projets de Genève et Grand Genève en transition. Ils nourrissent tous les projets en cours.

Les sondé·es en laissant leur mail (ce n'est pas obligatoire) auront la possibilité de rejoindre des actions concrètes, recevoir de l'informations sur des événements et des projets.

Scannez ce QR code
et participez
à cette enquête



ENTREPRENARIAT LOCAL

Le nouveau site internet de la plateforme de l'entrepreneuriat local est en ligne !

Vous avez un projet de création ou reprise d'entreprise ?

Vous avez un cap à faire passer à votre entreprise ?

Ayez le réflexe Rez'Up, la plateforme de l'entrepreneuriat local !

L'équipe de Rez'Up accueille, informe et oriente les chefs d'entreprises et porteurs de projet vers le ou les partenaires dont ils ont besoin à l'instant T.



Visitez www.rezup.org pour en savoir plus sur :

- Le parcours « Réussir la création de votre entreprise »
- Le diagnostic « Accélérer le développement de votre entreprise »
- La Bourse Foncière Immobilière et la Bourse des fonds de commerce
- L'agenda des événements de l'entrepreneuriat
- La communauté Rez'Up

Le site permet également de s'inscrire à l'Ouvre Boîte, la lettre d'information économique bimensuelle.

Chaque année, Rez'Up c'est :

- + de 500 porteurs de projet et + de 200 entreprises accompagnés
- + 80 partenaires à l'écoute
- + 200 événements utiles à l'entreprise

Rez'Up est coordonnée par la MED (Maison de l'Economie Développement).

Les ateliers, stages et entretiens individuels sont animés par l'Ordre des Avocats, l'Ordre des experts-comptables, la CCI Haute-Savoie, la CMA Haute-Savoie, Initiative Genevois, l'Adie, France Active, AIDER, EGEE, la couveuse Nuna, des banques, différents chefs d'entreprise et CitésLab.

Ce dernier accompagnant plus particulièrement les porteurs de projet en lien avec les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Cette plateforme, ses services et accompagnements sont cofinancés par Annemasse Agglo, la Communauté de Communes du Genevois, Communauté de Communes Arve & Salève, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Communauté de Communes Fier & Usses et la Communauté de Communes Usses & Rhône.



PRIM'O VÉLO

Afin d'encourager les déplacements à vélo, Arve & Salève a lancé en mai 2022 une aide destinée aux habitants du territoire qui souhaitent acquérir un vélo. Pour faire une demande Prim'O Vélo, il faut s'adresser directement à la communauté de communes en remplissant un dossier spécifique à retirer à l'adresse mail suivante : primovelo@arve-saleve.fr.

Qui est concerné ?

La prime est ouverte aux habitants de la Communauté de communes à partir de 12 ans dans la limite d'une prime par foyer fiscal et par an.

Quel type de vélo est concerné ?

Prim'O Vélo concerne un grand nombre de vélos : musculaire ou électrique, classique (2 roues, 1 guidon) ou spécifique (Longtail, triporteur, cargo...), neuf ou occasion. La prime s'adapte pour répondre à un maximum de besoins.

Quel est le montant de l'aide ?

Celui-ci dépend à la fois de l'équipement acheté et du revenu fiscal du ménage par part.



Afin d'encourager les déplacements à vélo, Arve & Salève propose d'aider les habitants du territoire à acquérir un vélo grâce à la Prim'O Vélo.

La prime est ouverte aux habitants de la Communauté de communes à partir de 12 ans dans la limite d'une prime par foyer fiscal et par an. Elle permet d'obtenir une aide pour l'achat d'un vélo musculaire ou électrique, classique (2 roues et un guidon) ou spécifique (Longtail, triporteur, cargo...) et neuf ou d'occasion.

Le montant de l'aide dépend de l'équipement acheté : la prime s'adapte pour répondre à un maximum de besoins !

REVENU FISCAL / PART	VELO CLASSIQUE		VELO SPECIFIQUE (cargo / longtail / triporteur)	
	Musculaire	Electrique	Musculaire	Electrique
RF > 18000€	50€	200€	200€	300€
13489€ < RF < 18000€	100€	300€	300€	400€
RF < 13489€	150€	400€ *	400€	500€ *
Prix minimum	200€	700€	700€	1000€

Le montant de l'aide est fonction du revenu fiscal du ménage.

* Pour les revenus inférieurs ou égaux à 13 489€ / part / an, une aide de l'état complémentaire de 200€ peut être obtenue pour l'achat d'un vélo électrique uniquement.

Les conditions pour obtenir la Prim'O Vélo ?

- ✓ Être une personne physique de plus de 12 ans ;
- ✓ Être domicilié sur le territoire d'Arve & Salève
- ✓ Avoir acheté un cycle classique ou avec assistance électrique neuf ou d'occasion entre le 1er janvier et 31 décembre 2022 (sur facture)
- ✓ Ne pas revendre le vélo dans les 2 ans suivant son achat.

Informations : primovelo@arve-saleve.fr

Arbusigny - Arthaz-PND - La Muraz - Monnetier-Mornex - Nangy - Pers-Jussy - Reignier-Esery - Scientrier

Une action concrète en faveur de la mobilité douce pour Arve & Salève

Pour Arve & Salève, l'intermodalité est un axe important de développement. Face aux routes engorgées de voitures conduites par une seule personne, il est primordial d'agir différemment au quotidien. La gare multimodale sur Reignier-Esery (train / arrêt bus/ co-voiturage), le service de transport en bus Proximiti, l'autopartage avec les voitures Citiz et les parkings destinés au co-voiturage ainsi que l'application Hé Léman sont autant de solutions proposées aux habitants pour devenir indépendants de leur voiture.

La pratique du vélo est un enjeu fort au niveau qualité de vie, santé et diminution de la pollution de l'air. C'est pourquoi Arve & Salève a pour objectif de grandement faciliter l'usage du vélo par le biais de différentes actions. L'étude d'un schéma cyclable sur Arve & Salève a mis en valeur la création de 4 axes structurants qui quadrillent le territoire et qui doivent être réalisés par Arve & Salève. Des itinéraires secondaires permettant aux centres bourgs des 8 communes de se connecter à cette colonne vertébrale seront réalisés par les communes. D'autres actions plus rapides vont fleurir sur le territoire comme cette aide pour l'achat d'un vélo, l'installation d'arceaux dans les communes, la mise en place d'un service de location vélo (Proxivélo) en 2023.

En 2022, Arve & Salève a voté un budget de 25000€ pour Prim'O Vélo. De quoi satisfaire un grand nombre de cyclistes du territoire ! Alors pourquoi ne pas en profiter pour changer d'habitude de déplacement ?

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur Prim'O Vélo sur le site internet Arve & Salève : www.arve-saleve.fr ou à l'adresse mail : primovelo@arve-saleve.fr

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 11 janvier 2022 - 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Romain GREGORIS

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, METRAL Christelle, GRUEL Vanessa, et Messieurs GREGORIS Romain, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, Alphonso BECERRA.

Pouvoirs : Mme PAILLION Laëtitia a donné pouvoir à M. Bruno MIGNOT - M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Christelle METRAL - Mme PITTERMAN Nathalie a donné pouvoir à M. Alphonso BECERRA

Excusés : DE SERRA Marion, GAUFFRENET Aurélien, ODE Philippe, SAGE Aurélie

Absents : FRANCOISE Corinne

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Romain GREGORIS

Point 2

DEL2022.01.01 : Adopté à l'unanimité

2) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte que 11 décisions ont été prises depuis la dernière séance.

Point 3

DEL2022.01.02 : Adopté à l'unanimité

3) FINANCES – Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2022

Le conseil municipal décide d'accepter les propositions de dépenses d'investissement suivantes jusqu'à l'adoption du budget 2022 :

Chapitre	Libellé	Montant total	Montant 25%
20	Immobilisations incorporelles	32.500,00€	8.125,00€
204	Subventions d'équipement versées	100,00€	25,00€
21	Immobilisations corporelles	475.245,00€	118.811,25€
23	Immobilisations en cours	350.000,00€	87.500,00€
27	Autres immobilisations financières	129.110,00€	32.277,50€
Total		986.955,00€	246.738,75€

Point 4

DEL2022.01.03 : Adopté à l'unanimité

4) FINANCES – DETR Aire de jeux – plan de financement

Le Conseil municipal approuve le projet de création d'aire de jeux, et valide le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Taux	Montant
Fournitures matériel	41.052,24€	Fonds propres	80%	96.332,99€
Pose et installation	79.364,00€	DETR demandée	20%	24.083,25€
TOTAL	120.416,24€	TOTAL	100,00%	120.416,24€

Point 5

DEL2022.01.04 : Adopté à l'unanimité

5) FINANCES – Demande de subvention école privée

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une participation à l'école privée de LA ROCHE SUR FORON pour un montant de 50,00€.

Point 6

DEL2022.01.05 : Adopté à l'unanimité

6) RH – Validation du tableau des emplois

Le conseil municipal adopte les modifications et valide le tableau des emplois suivant :

Cadre ou emplois	C	Effectifs Budgetaires existants	Effectifs pourvus	Temps de travail	Proposition de modification – Niveau effectif	Temps de travail	Observations – explications
Techniciens							
Adjointe principal de 2ème classe	B	1	1	TC	Sans modification		
Adjointe	B	1	0	TC	Sans modification		
Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	0	1	TC	Sans modification		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	TC	Sans modification		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	TC	Sans modification		

Cadre ou emplois	C	Effectifs Budgetaires existants	Effectifs pourvus	Temps de travail	Proposition de modification – Niveau effectif	Temps de travail	Observations – explications
Techniciens							
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	TC	Sans modification		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	1	1	TC	Sans modification		
Adjoint technique territorial (entretien + conciergerie)	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	1	1	TC	Sans modification		
Adjoint technique territorial	C	1	0	TNC 2.8h	Sans modification		
Adjoint technique territorial (agents de restauration scolaire)	C	0			Sans modification		
	C	0			Sans modification		
Agent de Maitrise	C	1	0	TNC 2.8h	Sans modification		
Cadre ou emplois	C	Effectifs Budgetaires existants	Effectifs pourvus	Temps de travail	Proposition de modification – Niveau effectif	Temps de travail	Observations – explications
Administratif							
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	TC	Sans modification		
Cadre ou emplois	C	Effectifs Budgetaires existants	Effectifs pourvus	Temps de travail	Proposition de modification – Niveau effectif	Temps de travail	Observations – explications
Animation							
Animateur	B	1	0	TC	Sans modification		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	1	1	TNC 28h	Sans modification		
Adjoint animation	C	1	1	TNC 23h	Sans modification		
	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	1	1	TC	Sans modification		
	C	1	0	4h	1	TC	Remplacement Directrice du Miroir
	C	1	0	4h			
	C	1	0	4h			

DEL2022.01.06

7) ASSEMBLEES – Composition du CCAS – renouvellement
Désigner les élus suivants comme membres du CCAS :

Mesdames :

Patricia COURIOL, Sandrine DURAND, Laëtitia PAILLION, Vanessa GRUEL.

Prend acte de la nomination des personnes proposées par Madame La Maire :

Mesdames :

Marie-Pierre PERNET, Christiane DESBIOLLES, Françoise PERROTTON, Denise PACHOUX

Point 8

8) Point sur les commissions communales

Point 9

9) Point sur les commissions intercommunales

Point 10

10) Questions diverses

Dates prochains conseils municipaux : 05/04/2022, vote du budget

Rappel dates élections présidentielles et législatives

Autres divers

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 1^{er} mars 2022 – 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno THABUIS

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, METRAL Christelle, PAILLION Laëtitia, SAGE Aurélie et Messieurs METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, GAUFFRENET Aurélien, ODE Philippe, Alphonso BECERRA. Mme DE SERRA Marion arrivée à 19h12 n'a pas pris part aux votes.

M. GREGORIS Romain arrivé à 19h15 n'a pas pris part aux votes.

Pouvoirs : Mme GRUEL Vanessa a donné pouvoir à M. Bruno THABUIS

M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Christelle METRAL

Mme PITTERMAN Nathalie a donné pouvoir à M. Alphonso BECERRA

Excusés : Néant

Absents : FRANCOISE Corinne

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Bruno THABUIS

Point 2

DEL2022.02.01 : Adopté à l'unanimité

2) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte que 2 décisions ont été prises depuis la dernière séance.

Point 3

DEL2022.02.02 : Adopté à l'unanimité

3) FINANCES – Demande de subvention école privée

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à verser une participation à l'école privée de CONTAMINE SUR ARVE pour un montant de 50,00€ pour un élève.

Point 4

DEL2022.02.03 : Adopté à l'unanimité

4) RH – Conventonnement avec le CDG74 pour une mission d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E) »

Le Conseil municipal décide d'adhérer au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1^{er} Février 2022 pour une année renouvelable par tacite reconduction, eu égard à l'importance et à la complexité de la réglementation du versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE).

Point 5

DEL2022.02.04 : Adopté à l'unanimité

5) DSP – Choix du délégataire du service public de la micro-crèche
Le Conseil Municipal décide de valider la proposition du Maire et d'attribuer la convention de délégation du service public de la micro-crèche à People & Baby.

Point 6

DEL2022.01.05 : Adopté à l'unanimité

6) CCAS – Composition du CCAS – Renouvellement – Annule et remplace la délibération n°DEL2022.01.06 du 11 janvier 2022 consécutivement à une erreur matérielle

A la suite du rejet de la délibération n°DEL2022.01.06 du 11 janvier 2022 par les services du contrôle de légalité, en raison de l'invalidité du mode de scrutin, il appartient au conseil municipal de procéder à une nouvelle délibération, qui annulera et remplacera la précédente.

Le conseil municipal décide :

- De dire que le nombre de membres du conseil d'administration est fixé à 8

- De procéder à l'élection de 4 membres du conseil municipal à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social élus au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste

La liste : « CCAS ARTHAZ 1 » présente :

Patricia COURIOL, Sandrine DURAND, Laetitia PAILLION, Vanessa GRUEL

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 16 / Suffrages exprimés : 16

Ainsi répartis :

La liste « CCAS ARTHAZ 1 » obtient 16 voix.

A la suite du scrutin, la liste « CCAS ARTHAZ 1 » obtient 4 (quatre) sièges.

Sont ainsi déclarés élus en tant que membres du conseil d'administration du CCAS :

Patricia COURIOL, Sandrine DURAND, Laetitia PAILLION, Vanessa GRUEL.

Madame la Maire informe que les personnes nommées hors conseil municipal restent inchangées, soient :

Marie-Pierre PERNET, Christiane DESBIOLLES, Françoise PERROTTON, Denise PACHOUX.

Point 7

7) Point sur les commissions communales.

Point 8

8) Point sur les commissions intercommunales : présentation du projet de territoire.

Point 9

9) Questions diverses

Dates prochains conseils municipaux : 05/04/2022, vote du budget

Rappel dates élections présidentielles et législatives

Autres divers

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h10.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 5 avril 2022 – 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas METRAL

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, PAILLION Laëtitia, SAGE Aurélie, PITTERMAN Nathalie et Messieurs METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, GAUFFRENET Aurélien, Alphonso BECERRA.

Mme DE SERRA Marion arrivée à 19h05 a pris part aux votes à partir de la délibération n°DEL2022.03.06

Pouvoirs : Mme Christelle METRAL a donné pouvoir à Mme Patricia

COURIOL

Excusés : ODE Philippe, GREGORIS Romain

Absents : FRANCOISE Corinne

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Nicolas METRAL

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 5 avril 2022 – 18h30

Point 2

DEL2022.03.01 : Adopté à l'unanimité

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 et de la séance du 9 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 et de la séance du 9 novembre 2021.

Point 3

DEL2022.03.02 : Adopté à l'unanimité

3) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020.

Le Conseil municipal prend acte que 4 décisions ont été prises depuis la dernière séance.

Point 4

DEL2022.03.03 : Adopté à l'unanimité

4) FINANCES

- Demande de subvention école privée FINANCES

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021

Après avoir entendu l'exposé Mme COURIOL Patricia, adjointe aux finances, et sous sa présidence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal		Exercice 2021		
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat de l'exercice 2020		653 884,06 €	66 793,63 €	359 149,52 €
Recettes	Fonctionnement	1 930 385,80 €		
	Investissement		1 165 262,84 €	2 095 648,64 €
Dépenses	Fonctionnement	1 652 461,12 €		
	Investissement		1 179 949,81 €	2 832 410,93 €
Soit résultat de l'exercice		277 924,68 €	-14 086,97 €	263 237,71 €
RAR 2021			-245 612,59 €	
Part affectée à l'investissement				
Soit résultat cumulé		931 808,74 €	-372 206,33 €	759 602,41 €
Provision 1068 pour déficit d'investissement		759 602,41 €	372 206,33 €	

Point 5

DEL2022.03.04 : Adopté à l'unanimité

5) FINANCES – Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation de l'exercice 2020 sur le BP 2021		
Répartie comme suit :		Somme totale à affecter : 931 808,74 €
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (combler le solde négatif d'investissement du BP 2021)		Crédit du compte 1068 sur BP 2021 : 0 €
2) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 202		Ligne 002 : 309 602,41 €
3) Dont part de l'excédent de fonctionnement à affecter aux RAR au BP 2022		Compte 1068 : 372 206,33 €
4) Dont part de l'excédent de fonctionnement à affecter à la section d'investissement du BP 2022		Ligne 023 : 450 000,00 €

Point 6

DEL2022.03.05 : Adopté à la majorité

Pour : 10 (Régine MAYORAZ, Frédéric CHABOD, Patricia COURIOL, Sandrine DURAND, Vanessa GRUEL, Laetitia PAILLION, Nicolas METRAL, Aurélien GAUFFRENET, et par pouvoir Christelle METRAL et Olivier GARNIER)

Contre : 4 (Bruno THABUIS, Aurélie SAGE, Nathalie PITTEMAN, Alphonso BECERRA)

6) DSP – Choix du délégataire du service public de la micro-crèche.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2022 tels que présentés ci-après :

Taxes	Taux N-1 (2021)	Bases prévisionnelles 2022	Produit fiscal à taux constants
TFB	23,52%	2.126.000,00€	500.035,20€
TFNB	52,64%	27.500,00€	14.476,00€
TOTAL			514.511,20€
Produit fiscal attendu			
Proposition n°2	Frise en compte d'un produit attendu supplémentaire d'environ 6.000,00€		520.617,25€
Produits attendus avec variation des taux			
Proposition n°2	TFB	23,80%	505.988,00€
	TFNB	53,27%	14.649,25€
TOTAL			520.637,25€

- Taxe foncière sur le non-bâti : 53,27%

Point 7

DEL2022.03.06 : Adopté à la majorité

Pour : 13 (Régine MAYORAZ, Frédéric CHABOD, Patricia COURIOL, Bruno THABUIS, Sandrine DURAND, Vanessa GRUEL, Laetitia PAILLION, Marion DE SERRA, Nicolas METRAL, Bruno MIGNOT, Aurélien GAUFFRENET, et par pouvoir Christelle METRAL et Olivier GARNIER)

Contre : 2 (Nathalie PITTEMAN, Alphonso BECERRA)

Abstention : 1 (Aurélie SAGE)

7 CCAS – FINANCES – Vote du Budget Primitif 2022

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

Budget général :

Section de fonctionnement : 2.503.422,74 €

Section d'investissement : 1.471.660,66 €

Point 8

DEL2022.03.07 : Adopté à l'unanimité

8) SUBVENTIONS – Demandes d'aides associations et écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame la Maire à verser les subventions selon le tableau ci-dessous :

Nom	Exercice / Date	Objet	Subventions demandées	Statut (accusé / refusé)	Montant accordé par le CM	Dossier déposé
Les Amis du Vieil Arthaz	2021	Assurance chapelle	381,00€	Accordée	381,00€	Demande urgente ex. 2021
A.R. Arthaz	2021	Repas des Aînés	2.482,00€	Accordée	2.911,00€	Demande urgente téléphone
	2022	Frise en charge téléphone service enfance à bord	430,00€			
		TOTAL	2.911,00€			
La Chamarette	2021	Voyage American Village en Isère (Immersion anglais) – 7,50€/jour/élève	37,50€	Accordée		
	2022	Voyage culturel – 10€/jour/élève Contribution enfants scolarisés hors commune	80€ Proposition 50,00€/enfant	Accordée	137,50€	Courriers
Ecole St François	2021-2022	Classe verte Morillon – 10€/jour/enfant	30,00€	Accordée	30,00€	Courrier
A.I.P.E. Reignier Collège	2021-2022	Fournitures scolaires 68 enfants d'ARTHAZ	Laisse au bon voiedir du CM	Accordée	204€	Courrier

9) FINANCES – FISCALITE – Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Le Conseil municipal décide de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Point 10

DEL2022.03.09 : Refusé à l'unanimité

10) MSP – Remise de loyer selon critères spécifiques

Le Conseil Municipal décide de S'OPPOSER à la demande des professionnels de santé, et REFUSE toute remise de loyer sous quelque critère que ce soit.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 5 avril 2022 - 18h30

Point 11

DEL2022.03.10 : Refusé à l'unanimité
11) DSP crèche - Avenant n°1 au contrat 2022-2027 signé pour la micro-crèche
Le Conseil Municipal décide de valider l'avenant n°1 tel que présenté.

Point 12

12) Avancée des projets en cours :
- Convention base de rafting
Cette convention a été rédigée par le secrétariat de mairie, et réévaluée contradictoirement avec la société preneuse.
- Élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022
Présentation de l'organisation du 1er tour.

Point 13

13) Point sur les commissions communales

Point 14

14) Point sur les commissions intercommunales

Point 15

15) Questions diverses
Dates prochains conseils municipaux : 7/06/2022
Rappel dates élections présidentielles et législatives
Autres divers
Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h05.

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 24 mai 2022 - 18h30

Secrétaire de séance : Madame Nathalie PITTERMAN
Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, Christelle METRAL, PAILLION Laëtitia, PITTERMAN Nathalie et Messieurs METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, GAUFFRENET Aurélien, GREGORIS Romain.
Pouvoirs : Mme GRUEL Vanessa a donné pouvoir à Mme Sandrine DURAND
Mme DE SERRA Marion a donné pouvoir à M. Frédéric CHABOD
M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Christelle METRAL
Excusés : SAGE Aurélie
Absents : FRANCOISE Corinne, ODE Philippe, Alphonso BECERRA.
Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Nathalie PITTERMAN

Point 2

DEL2022.04.01 : Adopté à l'unanimité
2) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020
Le Conseil municipal prend acte que 10 décisions ont été prises depuis la dernière séance.

Point 3

DEL2022.04.02 : Adopté à l'unanimité
3) FINANCES - Affectation des résultats - Annule et remplace DEL2022.03.04 du 5 avril 2022 suite erreur matérielle
Vu la délibération n°DEL2022.03.04 du 5 avril 2022,
Considérant que concomitamment à une erreur matérielle il convient de modifier cette délibération
Le conseil municipal, ayant constaté que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	931 808,74€
- Un bénéfice d'investissement sans restes à réaliser de	73 606,66€
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :	
- D'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal comme suit :	
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	759 602,41€
Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :	172 206,33€
- De reporter le solde positif d'investissement du budget principal comme suit :	
Compte 001 (solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté) :	73 606,66€

Point 4

DEL2022.04.03 : Adopté à la majorité
14 voix pour : Régine MAYORAZ, Frédéric CHABOD, Patricia COURIOL, THABUIS Bruno, DURAND Sandrine, Christelle METRAL, PAILLION Laëtitia, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, GAUFFRENET Aurélien, GREGORIS Romain, et pouvoirs GRUEL Vanessa, DE SERRA Marion, Olivier GARNIER ; et 1 abstention : Nathalie PITTERMAN
4) FINANCES - Décision modificative au BP n°2
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide de valider les mouvements de crédits suivants :

Investissement :

Dépenses d'investissement			
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Nouveau montant inscrit au budget
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées		50,00 €	
Article 2041582 : GFP - Bâtiments et installations			
Nouveau montant chapitre 204			50,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			
2031 : Frais d'études	-18 500,00 €		
2033 : Frais d'insertion AD prise	-3 000,00 €		
Nouveau montant chapitre 20			21 500,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			
2138 : Autres constructions		120 000,00 €	
2116 : Cimetières	-20 000,00 €		
2126 : Autres agencem. Et aménag.	-7 500,00 €		
21312 : Bât. scolaires	-10 000,00 €		
21338 : Autres bât. publics	-2 000,00 €		
2113 : Terrains autres voirie		35 000,00 €	
2135 : Installations générales (Jeu)	-56 861,66 €		
2151 : Réseaux voirie	-50 000,00 €		
21528 : Autres réseaux	-10 000,00 €		
21572 : Matériel roulant	-2 000,00 €		
2183 : Mat. bur. et informatique	-5 000,00 €		
2158 : Autres (outillages)	-7 000,00 €		
Nouveau montant chapitre 21			378 637,00 €
020 : dépenses imprévues section d'investissement		446,00 €	
Nouveau montant chapitre 020			446,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			
2313 : Constructions		336 388,66 €	
Nouveau montant chapitre 23			721 573,67 €
Restes à réaliser N-1 : 2313 : Constructions		245 812,99 €	
2313 : Constructions	-245 812,99 €		
Nouveau montant des restes à réaliser N-1			245 812,99 €
Total des crédits affectés au chapitre 23 restes à réaliser inclus			973 388,66 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	-120 050,00 €		
Nouveau montant chapitre 041			0,00 €
Total des crédits modifiés en dépenses d'investissement	179 573,00 €		

Fonctionnement :

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 24 mai 2022 - 18h30

Dépenses Fonctionnement			
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Nouveau montant inscrit au budget
Chapitre 67 : Impôts et taxes			
Article 673 : Charges exceptionnelles (titres annulés)		1 000.00 €	
Nouveau montant chapitre 67			1 000.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	-1 000.00 €		
Nouveau montant chapitre 022			29 000.00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	-172 206.33 €		
Nouveau montant chapitre 023			277 793.67 €
Total des crédits modifiés en dépenses de fonctionnement	-172 206.33 €		
Recettes de Fonctionnement			
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Nouveau montant inscrit au budget
Chapitre 002 : Résultat reporté ou anticipé	-172 206.33 €		
Nouveau montant chapitre 002			759 602.41 €
Total des crédits modifiés en recettes de fonctionnement	-172 206.33 €		
Recettes d'Investissement			
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Nouveau montant inscrit au budget
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées			
1641 : Emprunts		180 000.00 €	
Nouveau montant chapitre 16			780 000.00 €
Chapitre 19 : Dotations, fonds divers et réserves		172 206.33 €	
1058 : Excédents de fonctionnement			
Nouveau montant chapitre 19			252 206.33 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	-172 206.33 €		
Nouveau montant chapitre 021			277 793.67 €
040 : Opérations d'ordre entre sections			
2138 : Autres constructions	-500.00 €		
Nouveau montant chapitre 040			20 000.00 €
Chapitre 061 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		473.00 €	
Nouveau montant chapitre 061			73 606.60 €
Total des crédits modifiés en recettes d'investissement	179 573.00 €		
Soit des dépenses d'investissement pour un montant total de :			1 651 633.66 €
Soit des recettes d'investissement pour un montant total de :			1 651 633.66 €

Point 5

DEL2022.04.04 : Adopté à l'unanimité

5) RH – création de 2 postes d'emplois d'été pour le centre de loisirs
Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation territoriale pour effectuer les missions d'animateur par suite de l'accroissement temporaire d'activité du centre de loisirs d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h00, à compter du 8 juillet 2022 pour une durée maximale de 2 mois sur une période de 3 mois.

Point 6

DEL2022.04.05 : Adopté à l'unanimité

6) PLU – Modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU (Plan Local de l'Urbanisme)
Le conseil municipal décide que le projet de modification simplifiée

n°1 sera soumis à la concertation du public, pendant une durée minimum d'un mois, selon la procédure de mise à disposition du dossier.

Point 7

Présentation

7) MSP

Mesdames les professionnelles de santé présentent leur projet au conseil municipal, et précisent leurs demandes concernant le bail locatif, dans le but de sécuriser leurs activités.

Point 8

8) Avancée des projets en cours :

- Fin de travaux de la MSO
- Élections législatives : 12 et 19 juin 2022

Point 9

9) Point sur les commissions communales

Point 10

10) Point sur les commissions intercommunales

Point 11

11) Questions diverses

Dates prochains conseils municipaux : 28 juin et 13 septembre
Autres divers

Point 12

5) Point sur les commissions communales

- Urbanisme
- Communication
- Travaux
- Enfance
- Rappel calendrier renouvellement DSP
- Choix des luminaires dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public

Point 13

6) Point sur les commissions intercommunales

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h35.



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal Séance du 28 juin 2022 - 18h30

INFORMATION AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'**ordonnance n°2021-1310** et du **décret n°2021-1311** du **7 octobre 2021** portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, les délibérations prises pendant les séances de conseil municipal ne seront désormais plus affichées en mairie. L'ensemble des actes administratifs sont désormais disponibles sur le site internet de la mairie, sur <https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/> onglet « MAIRIE » puis « Actes administratifs », où les usagers pourront retrouver l'ensemble de toutes les décisions prises par le Maire ou le Conseil Municipal.

Cependant, une liste des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie. En cas de besoin, vous pourrez faire une demande de copie de la délibération souhaitée au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie SAGE

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames FRANCOISE Corinne, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie et Messieurs METRAL Nicolas, GAUFFRENET Aurélien, Alphonso BECERRA.

Mme Christelle METRAL est arrivée à 19h33 : n'a pas pris part aux votes

Pouvoirs : Mme Christelle METRAL a donné pouvoir à Mme Régine MAYORAZ

Mme GRUEL Vanessa a donné pouvoir à M. Frédéric CHABOD

Mme PAILLION Laetitia a donné pouvoir à M. Aurélien GAUFFRENET

M. MIGNOT Bruno a donné pouvoir à M. Bruno THABUIS

M. GREGORIS Romain a donné pouvoir à M. Nicolas METRAL

Mme DE SERRA Marion a donné pouvoir à M. Frédéric CHABOD

M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Christelle METRAL

Excusés : Patricia COURIOL, DE SERRA Marion, DURAND Sandrine, Olivier GARNIER

Absents : ODE Philippe.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur depuis le 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 : fixation du quorum au tiers des membres présents.

N° de délibération	Objet	Nature du vote
DEL2022.05.01	Approbation du PV du 7 décembre 2021	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.02	Rapport des décisions du Maire prises en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétée le 15 septembre 2020	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.03	Mise en place du Temps de travail – RH	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.04	Créations de postes – RH	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.05	Approbation de la modification du tableau des emplois – RH	Validation à la majorité : 13 voix pour : Régine MAYORAZ, Frédéric CHABOD, THABUIS Bruno, FRANCOISE Corinne, METRAL Nicolas, GAUFFRENET Aurélien, SAGE Aurélie, Alphonso BECERRA, et par pouvoirs Christelle METRAL, GRUEL Vanessa, PAILLION Laetitia, MIGNOT Bruno, GREGORIS Romain 1 abstention : Nathalie PITTERMAN
DEL2022.05.06	Admission en non-valeurs – Finances	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.07	Validation du plan mercredi – Enfance	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.08	Validation du projet pédagogique 2022-2023 – Enfance	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.09	Validation de la nouvelle grille tarifaire service péris et extra-scolaire – Enfance	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.10	Validation du nouveau règlement de fonctionnement service péris et extra-scolaire – Enfance	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.11	Conditions de remise de loyer Maison de Santé – MSP	Validation à la majorité : 13 voix pour : Régine MAYORAZ, Frédéric CHABOD, THABUIS Bruno, METRAL Nicolas, GAUFFRENET Aurélien, et par pouvoirs Christelle METRAL, GRUEL Vanessa, PAILLION Laetitia, MIGNOT Bruno, GREGORIS Romain 1 abstention : Corinne FRANCOISE 3 contre : Nathalie PITTERMAN, SAGE Aurélie, Alphonso BECERRA
DEL2022.05.12	Prolongation de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU	Validation à l'unanimité
DEL2022.05.13	Groupement de commandes signalisation verticale et horizontale – Avo et Salève	Validation à l'unanimité
	Avancée des projets en cours	
	Point sur les commissions communales	
	Point sur l'intercommunalité	
Divers	Prochaine séance du CM	13 septembre 2022

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h35.

LE MOT DE L'OPPOSITION

MOT DES ÉLUS DE LA MINORITÉ

Cet été ne sera malheureusement pas encore tout à fait normal ! Le contexte international, économique et sanitaire préoccupant pèse encore sur le moral de bon nombre d'entre nous.

Soucieux des Arthaziennes et Arthaziens, nous défendons depuis notre élection de mars 2020 vos intérêts et nous relayons vos préoccupations qui ne manquent pas durant les conseils municipaux.

La maison de santé pluridisciplinaire qui ouvrira ses portes au début en juillet 2022 nous a fortement mobilisés ces dernières années. Nous nous réjouissons de l'implantation d'une telle structure dans notre commune, qui apportera une large offre de soins.

Nous regrettons cependant que ce projet n'ait pu être porté à un niveau intercommunal comme c'est le cas dans certains territoires, ce qui aurait permis de réduire les frais pour notre commune.

En effet le cout prévisionnel annoncé par l'équipe municipale lors de la réunion publique de février 2019 était de 900'000€ TTC, comprenant l'achat de la maison dite « Berthet » pour 570'000€ et les travaux d'aménagement pour 330'000€, l'ouverture était même envisagée en septembre 2019 puis janvier 2020.

Depuis lors, ce dossier, pourtant finalisé avant les hausses du coût des matériaux que nous connaissons aujourd'hui, a connu un dérapage financier qui représente une augmentation de **89%**, soit un coût total de **1'700'000€** ! Et qui sera rentabilisé en **40 ans** avec un loyer mensuel de **3'500€** pour l'ensemble des douze (12) professionnels de santé.

Nous espérons maintenant que l'ensemble des **Arthaziennes et Arthaziens qui le souhaitent pourront être pris en charge par les médecins nouvellement installés sur notre commune** et pas uniquement leur patientèle actuelle.

Nous serons également attentifs et vigilants afin que l'équipe majoritaire réponde aux enjeux de la sécurité, du stationnement et du bien-être des riverains, pour que cet outil se fonde aux mieux dans son environnement du centre bourg.

Comme vous avez pu le constater lors du paiement de vos derniers impôts locaux, la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties a augmenté en 2021 de 6,57% et elle augmentera à nouveau, cette année de 4%.

A ces augmentations de la part communale, s'ajoutera l'instauration d'une part intercommunale par la communauté de communes Arve et Salève de 4% qui s'ajoutera aussi à l'augmentation de la valeur locative décidée par l'Etat de 3,4%.

Une troisième augmentation d'impôt successive sera débattue en 2023, selon le projet triennal de la majorité.

Nous n'avons bien sûr pas soutenu ces hausses de fiscalité et ne soutiendrons pas les prochaines qui pèsent lourdement sur les budgets des ménages déjà bien amputé avec les différentes crises et hausses liées à l'inflation.

Nous attendons des décisions fortes de la majorité pour freiner les dépenses publiques, pour que notre commune soit accueillante et attractive ; en toute sécurité et à tout moment de l'année.

Pour finir nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été et nous restons à votre entière disposition et écoute sur nos réseaux sociaux ou sur notre adresse mail generationsarthaz@gmail.com.

INFORMATIONS

ATMB

L'ATMB a modifié le pont situé chemin de La Lande qui passe sous l'autoroute à une fin écologique.

L'objectif est de rétablir un corridor biologique entre Les Voirons et Le Salève.

L'ouvrage a été transformé en éco pont mixte. Il n'est plus possible de passer sous le pont en voiture.

Le chemin a été aménagé afin de laisser le passage à la petite et moyenne faune ainsi que les vélos et promeneurs.

Le projet a été officialisé au mois de mars en présence de M. David BANANT chef de projet patrimoine de l'ATMB et de Mme Le Maire Régine MAYORAZ.



Civisme

De plus en plus de personnes se débarrassent d'emballages alimentaires ou de boissons, paquets de cigarettes et mégots que ce soit lors d'une balade dans la nature ou par la fenêtre de leur véhicule. Ces déchets finissent dans les prés ou les champs.

Le fourrage de ces champs sert ensuite à l'alimentation des animaux qui peuvent alors ingérer ces déchets.

Une fois dans l'estomac des animaux, ces déchets peuvent créer des lésions aux bêtes nécessitant des soins importants

Il en est de même pour les déjections canines qui contiennent un agent infectieux mortel notamment pour les vaches.

En pleine campagne comme en ville, les propriétaires de chiens doivent ramasser les crottes laissées par leurs animaux de compagnie.

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LE TRAVAIL DE NOS AGENTS COMMUNAUX



Le printemps est une saison particulièrement sensible pour les animaux domestiques. En effet, il s'agit du début de la saison des parasites externes comme les puces, les tiques, mais également la période d'apparition des chenilles processionnaires. Contre les parasites, des dispositifs préventifs et curatifs existent, mais contre les chenilles, seule la vigilance est de mise et, en cas de contact, l'intervention impérative et rapide d'un vétérinaire est requise. Soyez particulièrement vigilant si vous vivez à proximité d'arbre à pins.



VIRADE DE L'ESPOIR

La Virade du Genevois aura lieu cette année à Arthaz le 25 septembre 2022, devant la Salle communale à partir de 9h.

2 parcours à effectuer en vélo, en marchant ou en courant ! 2 départs l'un à 10h et l'autre à 15h

Inscriptions pendant l'heure qui précède le départ ou sur le net :

- Animations sur podium (danses, musiques, démos sportives)
- Initiations diverses (tir à l'arc, à la carabine et autres...)
- Restauration rapide et buvette
- Dégustations huîtres, foie gras, crêpes, gaufres, gâteaux, etc...
- Repas complet à 10 EUROS
- Nombreuses activités de 1 à 111 ans... voire plus...
- Baptêmes de motos, balade en calèche, en limousine, en tuktuk (nouveau) !!
- Jeux de « kermesse », stand d'artisanat (confections diverses : doudous, sacs de récupération, sacs à tartes...), vide-jouets et vêtements d'enfants...
- Clôture de la journée à 18h...avec une flashmob d'enfer !!!
- Stand d'information sur la maladie
- Et quelques nouveautés surprises...

INFORMATIONS PRATIQUES

Course connectée : inscriptions sur : en ligne fin Août 2022

Possibilité de s'inscrire sur place 1 heure avant le départ de 10h et de 15h.

Possibilité de payer le repas et les dons du parcours par CB

CONTACTS :

Françoise XAMBEU

viradesdugenevois74@gmail.com

06 60 52 11 33

Lieu : Arthaz Pont-Notre-Dame

Suivez nous sur Facebook - <https://www.facebook.com/ViradesduGenevois/>



**VAINCRE
LA MUCOVISCIDOSE**



COLLECTE DE VETEMENTS

Donnez une deuxième vie à vos textiles et chaussures

Un conteneur de récupérations d'habits usagés est disponible à la salle communale à côté des conteneurs semi-enterrés.

Vous pouvez déposer : des vêtements, du linge de maison, des peluches, de la maroquinerie et des chaussures (attachées par paires). Merci de mettre tous ces articles dans des sacs plastiques afin qu'ils ne prennent pas l'humidité.

C'est la société TRI Vallées qui est en charge de récupérer les produits du conteneur toute les semaines. Les articles seront envoyés au centre de tri situé à UGINÈS pour être valorisés : friperie, réemploi, chiffon pour l'industrie et effilochage.

Pensez bien à mettre vos articles dans des sacs plastiques avant de les déposer dans le conteneur.



Maison de santé

« Nous sommes heureux de venir travailler dans cette belle maison de santé d'Arthaz. Pour l'instant, nous ne sommes que 4 médecins, et espérons en recruter deux autres d'ici 2 ans. Et progressivement, nous prendrons en charge les Arthaziens qui le souhaitent. Nous sommes une équipe dynamique, depuis au moins 4 ans impliqués dans ce projet, avec l'envie de soigner mieux. Merci à Mme Mayoraz et à la mairie d'Arthaz d'avoir soutenu ce projet. »

Le Dr CHAPPUIS vous présente l'équipe qui l'accompagne dans cette maison de santé.



Dr Agnès Blanchard
Médecin généraliste



Dr Claire Sevessand
Médecin généraliste



Dr Emilie Puthod
Médecin généraliste



Dr Chappuis
Médecin généraliste



Mme Léa Meyrieux
Orthophoniste



Mme Estelle Moyne-Picard
Orthophoniste



Mme Hélène Lebled
Infirmière libérale



Mme Lisa Robert
Infirmière de santé publique



Mr Richard Chwalik
Infirmier libéral



Mme Caroline Peroz
Sage-femme



Mme Maryline Bentivoglio
Psychologue



Mme Marie Paturle
Conseillère conjugale

La Maison de santé en quelques chiffres :

Cout de travaux	846 927
Achat de maison	570 000
Total Investissement	1 416 927

Subvention du Département	260 000
Subvention de L'état	77 245
Subvention de La Région	0
Total subvention	337 245

Cout total du projet pour la commune	1 079 682
---	------------------

Il reste à ce jour quelques factures de fin de chantier qui parviendront à la mairie sous peu. Un bilan définitif sera réalisé dans le prochain bulletin.

1^{er} TOUR

À l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle 2022, les électeurs d'Arthaz-Pont-Notre-Dame votèrent majoritairement pour la candidate RN Marine Le Pen, qui remporte 31,72 % des votes. Le président sortant Emmanuel Macron (LREM) reçoit le soutien de 25,76 % des votants et Jean-Luc Mélenchon (LFI), en réunissant 12,71 % des voix exprimées, figure à la troisième place. En Haute Savoie, Emmanuel Macron arrivait en tête avec 30.53% des voix, suivi par Marine Le Pen avec 20.54% et par Jean-Luc Mélenchon avec 18.28%.

Le taux de participation à Arthaz Pont-Notre-Dame était de 79.20%, en diminution comparé à 2017 (83.63%) mais reste supérieur au taux de participation dans le département (77.13%).

CANDIDAT	% DES VOIX	VOIX
Marine Le Pen	31,72%	382
Emmanuel Macron	25,76%	229
Jean-Luc Mélenchon	12,71%	113
Eric Zemmour	9,56%	85
Valérie Pécresse	5,74%	51
Yannick Jadot	4,50%	40
Jean Lassalle	3,37%	30
Nicolas Dupont-Aignan	3,04%	27
Anne Hidalgo	1,24%	11
Fabien Roussel	1,12%	10
Philippe Poutou	1,01%	9
Nathalie Arthaud	0,22%	2

Participation au scrutin	
Taux de participation	79,20%
Taux d'abstention	20,80%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	1,76%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	0,55%
Nombre de votants	910

2nd TOUR

Lors du second tour de l'élection présidentielle 2022, les électeurs d'Arthaz-Pont-Notre-Dame ont en majorité voté en faveur de Marine LE PEN (RN), qui a remporté 53,54 % des suffrages. Le président sortant Emmanuel MACRON (LREM) a quant à lui obtenu 46,46 % des voix.

En Haute Savoie, Emmanuel Macron comptabilisait 61.69% des voix et suivi par Marine Le Pen 38.31%.

Pour ce second tour, le taux de participation à Arthaz Pont-Notre-Dame était de 77.63%. En diminution par rapport à 2017 (80.49%) mais reste également supérieur au taux de participation dans en Haute Savoie (73.99%).

CANDIDAT	% DES VOIX	VOIX
Marine Le Pen	51,54%	446
Emmanuel Macron	46,46%	387

Participation au scrutin	
Taux de participation	77,63%
Taux d'abstention	22,37%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	5,27%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	1,35%
Nombre de votants	892

Au niveau national, l'abstention s'est élevée à 28% soit 2,5 points de plus qu'en 2017 (25,44 %). Avec 58,55% des voix exprimées Emmanuel Macron est réélu pour un second quinquennat.

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	18 768 639	38,50%	58,55%
Mme Marine LE PEN	13 288 686	27,26%	41,45%

Total Inscrits	48 752 339
Total Exprimés	32 057 325

1^{er} TOUR

Le premier tour des élections législatives du 12 juin 2022 voit la candidate LR Virginie DUBY-MULLER obtenir le soutien majoritaire des électeurs d'Arthaz-Pont-Notre-Dame avec 38.99% des voix devant Magalie LUHO, candidate RN totalisant 113 voix (21%). En 3^{ème} se positionne Antoine VIELLIARD candidat MoDem-Ensemble avec 73 voix (13.62%) et enfin Valérian VERVOORT, candidat pour La France insoumise-Nupes arrive 4^{ème} sur la commune avec 13.25% des voix (71).

Virginie DUBY-MULLER et Valérian VERVOORT arrivant en tête dans la 4^{ème} circonscription avec respectivement 31.2% (11 501 voix) et 21.71% (7990 voix), ils accèdent alors au 2nd tour des élections législatives.

Le taux de participation à Arthaz Pont-Notre-Dame était de 47.18% (41.9% dans la circonscription), en légère diminution en comparaison de 2017 (49.77%).

CANDIDAT	% DES VOIX	VOIX
Virginie DUBY-MULLER <i>Les Républicains</i>	38,99 %	209
Magalie LUHO <i>Rassemblement national</i>	21,08 %	113
Antoine VIELLIARD <i>MoDem-Ensemble</i>	13,62 %	73
Valérian VERVOORT <i>La France insoumise-Nupes</i>	13,25 %	71
Nicolas BAILLY <i>Reconquête !</i>	5,04 %	27
Véronique VERBASCO <i>Les Patriotes</i>	2,43 %	13
Shan BOUVIER <i>Divers écologistes</i>	2,05 %	11
Léa FERRANDI <i>Régionalistes-RPS</i>	2,05 %	11
Autres	1,50%	8

PARTICIPATION	INSCRITS	%
Inscrits	1 153	100 %
Abstentions	609	52,82 %
Votants	544	47,18 %
Blancs	6	0,52 %
Nuls	2	0,17 %
Exprimés	536	46,49 %

2nd TOUR

La députée sortante Virginie DUBY-MULLER est réélue avec 76.94% des voix (soit 377 votes) devançant de près de 50 points le candidat Nupes-LFI, Valérian Vervoort qui aura comptabilisé 113 voix (soit 23% des votes).

Dans la 4^e circonscription de Haute-Savoie, la candidate LR rassemble 66.9% des votes (23 171 voix) et le candidat Nupes-LF 33% (11 453 voix).

Pour ce second tour, le taux de participation à Arthaz Pont-Notre-Dame était de 43.97%. En diminution par rapport à 2017 (47.5%).

CANDIDAT	% DES VOIX	VOIX
Virginie DUBY-MULLER <i>Les Républicains</i>	76,94%	377
Valérian VERVOORT <i>La France insoumise-Nupes</i>	23,06%	113

PARTICIPATION	INSCRITS	%
Inscrits	1 153	100 %
Abstentions	646	56,03 %
Votants	507	43,97 %
Blancs	10	0,87 %
Nuls	7	0,61 %
Exprimés	490	42,50 %

La Commission Communication souhaite à tous les enfants une bonne rentrée scolaire !

AGENDA 2022

Assemblée générale AFR	Le 6 septembre 2022 à 19 heures 30
Réunion de rentrée scolaire	Le 9 septembre à 18 heures 30
Inauguration Maison de Santé	Le 17 septembre à 11 heures
La virade de l'espoir du Genevois	Le 25 septembre 2022 à 9 heures
Loto Arthaz Entraide	Le 15 octobre 2022
Armistice de 1918	Le 11 novembre 2022 à 10 heures 30
Croziflette par Auto Salève	Le 26 novembre 2022
Halloween par Le Sou des Ecoles	Le 29 novembre 2022
Soirée dansante par Mabouya	Le 3 décembre 2022
Les pompiers d'Arthaz	Vente de calendriers 2023

Merci de consulter le panneau lumineux d'information, le site internet ou de contacter la mairie pour valider plus d'informations relatives aux dates, horaires et mesures sanitaires.

INFOS PRATIQUES

Mairie

94, route de Pont Notre-Dame
74 380 Arthaz Pont Notre-Dame
Tél. : 04 50 36 01 78
Mail : mairie@arthazpnd.fr

Heures ouverture mairie :

lundi de 9 à 12 h
mardi de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h
mercredi de 9 h à 12 h
jeudi de 9 h à 12 h
vendredi de 9 h à 12 h
Samedi : fermé

Service Urbanisme :

lundi, mardi et jeudi de 7 à 12 h,
sur rendez-vous

Heures ouverture Poste :

lundi de 8 h 30 à 12 h
mardi de 8 h 30 à 12 h
mercredi fermé
jeudi de 8 h 30 à 12 h
vendredi de 8 h 30 à 12 h
samedi de 9 h 00 à 12 h
Tél. 04 50 36 03 01

Heures ouverture Bibliothèque :

jeudi de 14 h à 18 h

Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie

Reignier-Ésery : 04 50 95 75 11

Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe :

04 50 95 71 63

Dépannage eau : 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement :

06 77 04 19 50

Communauté de Communes Arve et Salève :

04 50 43 46 14

Pour rappel la gestion des CSE (conteneur semi-enterré) est une compétence de la CCAS (Communauté de Communes Arve et Salève).

Déchèterie intercommunale des Rocailles :

1496, Route des rocailles - 74930 Reignier-Esery
09 70 21 09 36

Ouvert du Mardi au Samedi (sauf jours Fériés)
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h